

PREVENTION DES TMS :

Présentation des différentes actions possibles

Dans le cadre de la prévention des TMS, plusieurs actions peuvent être réalisées :

- Le dispositif pour la prévention des TMS dans le cadre d'un partenariat avec AST 74 et la CARSAT
- L'étude ergonomique d'une ou plusieurs situations de travail
- La formation d'un formateur PRAP en interne qui déploiera la formation PRAP dans votre établissement (formation dispensée par l'INRS)
- La formation PRAP (ou plus spécifiquement dans un milieu de soin, la formation PRAP Sanitaire et Social)
- Le module de sensibilisation à l'activité physique

Ces différentes actions de prévention visent des objectifs différents et complémentaires. Une analyse du contexte et des problématiques présentes dans l'entreprise vous permettra de définir les actions les plus adaptées et/ou des priorités d'action.

Pour ceci, AST 74 peut vous accompagner.

Pour information, vous trouverez ci-joint des fiches résumant les actions proposées par AST 74.



DISPOSITIF POUR LA PREVENTION DES TMS

Partenariat avec la CARSAT

Objectifs :

Rendre l'entreprise actrice dans sa démarche de prévention des TMS

Aider l'entreprise à mettre en place et à suivre un projet de prévention des TMS

Description :

Formation d'une ou plusieurs personnes « ressources » et accompagnement de l'entreprise

Cette ou ces personnes ressources seront en capacité d'animer la démarche, de repérer des situations de travail à risque, de les analyser et de proposer des axes de prévention.

Lieu de l'intervention :

Sur le terrain en entreprise pour l'accompagnement

Dans les locaux d'AST 74 pour la formation

Intervenants :

Ergonomes / Médecins du travail et son équipe / Techniciens CARSAT

Investissement nécessaire pour l'entreprise :

- Formation d'une personne ressource (5 jours de formation étalés sur plusieurs mois)
- Création d'une cellule de pilotage et de groupes de travail
- Mise en place et suivi d'un projet d'entreprise

Objectifs :

Analyser une ou plusieurs situations de travail (repérer les contraintes et leurs déterminants)

Proposer des axes de prévention pour aménager les situations de travail

Amorcer une réflexion interne

Description :

Diagnostic par un ergonomiste des situations de travail :

- Observations / entretiens sur les postes de travail
- Mesures d'ambiance si nécessaire
- Restitution et échanges avec un groupe de travail sur les actions possibles
- Accompagnement si besoin sur la recherche et la mise en place d'actions

Lieu de l'intervention :

Entreprise : sur le terrain, au poste de travail

Intervenants :

Ergonomes

Investissement nécessaire pour l'entreprise :

- Permettre un accès aux situations de travail à l'intervenant et des temps d'échanges avec les différents acteurs de l'entreprise
- Mettre en place un plan d'action de manière participative suite à l'étude

Objectifs :

Aider les entreprises, en s'appuyant sur des acteurs de terrain formés, à identifier des difficultés liées à l'activité physique, à analyser les situations de travail en cause et à mettre en place des actions de prévention

Description :

Former des personnes « relai » dans l'entreprise : les aider à avoir un regard critique par rapport à leurs conditions de travail et à rechercher des solutions

Lieu de l'intervention :

En entreprise : en salle et/ou sur le terrain (formation basée sur des exemples du terrain)

Intervenants :

Formateurs PRAP

Investissement nécessaire pour l'entreprise :

- Former un groupe de personnes (14 heures de formation par personne)
- Organiser l'entreprise pour utiliser les compétences des personnes formées
- Mener une réflexion sur les problématiques remontées pendant la sensibilisation

Objectifs :

Sensibiliser collectivement des salariés concernés par les risques liés aux activités physiques pour les rendre « acteur de prévention à leur poste de travail »

Description :

Information des salariés sur les facteurs de risque et les 3 axes de prévention (poste et organisation de travail / stratégies d'économie d'effort / exercices d'étirements, échauffements)

Compte rendu de fin de session remis à l'employeur par le médecin et/ou l'intervenant sur les conseils formulés, les échanges avec les salariés et les problématiques collectives citées

Lieu de l'intervention :

Entreprise (en salle et/ou sur le terrain)

Intervenants :

IDE habilités et formés

Investissement nécessaire pour l'entreprise :

- Sensibiliser un groupe de personnes (environ 1h30 par groupe)
- Mener une réflexion sur les problématiques remontées pendant la sensibilisation